

Conseil général de Mex du 21 juin 2021

Madame la Présidente ouvre la séance du dernier conseil général de la législature 2016-2021, il est 18h07.

1. Appel 51 membres sont présents. Le quorum est atteint.
2. Nouveaux membres Trois nouveaux conseillers sont assermentés : Mme Sandrine Pochon-Robert, M. Alain Charbonnier et M. Cominelis Christophe.
3. Procès verbal du 14 décembre 2020 Le PV est accepté à large majorité avec quatre abstentions.

Communications de la présidente La Présidente informe qu'un nouveau point sera ajouté à l'ordre du jour avant le point 10. Il concerne l'élection de la commission gestion-finance pour la nouvelle législature. Ce point sera délibéré avec les membres qui ont été assermentés lors de la mise en place des autorités en avril dernier.
4. Communications de la municipalité Mme Renée Marendaz informe que la ligne 58 entre en fonction dès le 9 août prochain à raison d'une cadence d'une douzaine de paires de courses journalières durant les jours ouvrables. Dès la mi-décembre, durant les week-ends, des courses vont être mises sur pied également. Afin de desservir le nouveau gymnase de Bussigny, ce sont des bus à deux étages qui circuleront. De ce fait, la commune devra aménager des arrêts adaptés.

Elle profite également de parler du nouveau complexe scolaire qui va voir le jour à Penthelaz d'ici 2024. De nouvelles classes ainsi que les infrastructures nécessaires vont être créés. Le projet est devisé à Fr. 30'000'000.-, dont un tiers sera à la charge de Penthelaz. Une information détaillée sera présentée aux membres lors du prochain conseil général.
4. Préavis 1-2021 M. Roger Pauli lit le rapport de la commission. Celle-ci demande au Conseil d'approuver le préavis 1_2021 concernant le rapport de la Municipalité au Conseil général de Mex sur sa gestion de l'année 2020 ainsi que les comptes 2020.
Aucune question n'étant demandée, la Présidente passe au vote.

Le préavis 1_2021 est accepté à large majorité, dont deux abstentions.
6. Préavis 2_2021 M. M. Jean-Gaël Pahud lit le rapport de la commission. Celle-ci demande au Conseil d'approuver le préavis 2_2021 concernant une demande de complément au crédit d'investissement du projet Vers l'Eglise.

Aucune question n'étant demandée, la Présidente passe au vote.

Le préavis 2_2021 est accepté à une large majorité, dont quatre abstentions.
7. Préavis 3_2021 M. Gaston Borgeaud lit le rapport de la commission ad hoc. Celle-ci demande au Conseil d'approuver le préavis 3_2021 concernant demande de crédit pour le raccordement des maisons foraines au réseau d'épuration sises le long de la RC 251 et le bouclage du réseau d'eau potable de la zone du quartier le Longet.

M. Jean-Paul Vaney lit le rapport de la commission gestion-finance. Celle-ci demande au Conseil d'approuver le préavis 3_2021.

M. Cominelis demande quel est l'endettement par habitant. Le Syndic lui répond qu'il est de CHF 26'000.-

Aucune question n'étant demandée, la Présidente passe au vote.
Le préavis 3_2021 est accepté à la majorité, dont 1 abstention

8. Préavis 4_2021

M. Xavier Allistein lit le rapport de la commission ad hoc. Celle-ci demande au Conseil d'approuver le préavis 4_2021 concernant une demande de crédit de CHF 295'000.- pour l'assainissement du toit de la maison villageoise

M. Fernand Dominé lit le rapport de la commission gestion-finance. Elle propose d'approuver le préavis avec deux amendements :

1^{er} amendement : de baisser la demande de crédit de CHF 20'000.- soit d'emprunter un montant de CHF 275'000.-

2^e amendement : d'amortir sur 15 ans l'investissement au lieu de 30 ans, comme prévu dans le préavis.

Sous la demande express de la COGESTFIN de faire un préavis avant la fin de la législature, La Municipalité l'a fait sans demande de soumissions, en se basant sur les chiffres de ce qui avait été fait sur un bâtiment, en prenant une marge de 20% environ pour ne pas avoir de surprises.

Elle n'est pas favorable à la demande du 1^{er} amendement de baisser le crédit de 20'000.- Quant au 2^e amendement, la Municipalité se rallie à la proposition de la commission, voire de planifier l'amortissement sur 10 ans, ou 15 ans. Elle retire donc son préavis et reviendra devant le conseil avec des prix soumissionnés exacts. Une expertise de la charpente pourra être demandée également.

Le préavis 4_2021 ayant été retiré, la Présidente passe au point suivant.

9. Points de situation concernant les travaux de rénovation de l'Auberge communale

Le syndic prend la parole. Il donne des explications quant aux 600'000.- de dépassement par rapport au budget prévu.

Les raisons sont les suivantes :

- la complexité du projet, lequel a été sous-évalué lors de l'établissement du budget en 2018.
- Les difficultés à la réalisation des parties techniques liées à l'exploitation d'un restaurant, à la création d'une crèche et des chambres d'hôtel.
- L'année « COVID 2020 » a péjoré le jeu de la pleine concurrence, donc des prix
- Souhaitant délivrer la crèche et l'auberge dans les temps, la Municipalité n'a pas souhaité suspendre les travaux. Elle a fait le choix de les terminer, selon la planification prévue, tout en sachant que cela allait engendrer un coût supérieur d'environ 5%.
- Par ailleurs, elle a été très surprise par les factures finales de certains maîtres d'état, lesquelles sont en cours d'analyses et de négociations.

Un préavis complémentaire d'investissement sera proposé au conseil lorsque la municipalité aura la vision complète des coûts finaux.

Aucune précision n'étant demandée, la Présidente passe au point suivant.

Election de la
commission gestion
finance 2021-2026

Il faut élire quatre membres pour cette commission. Aucun membre de l'assemblée ne semble être intéressé par ce poste.

M. Pauli propose que des membres de l'ancienne commission légifèrent ad intérim pour l'étude des prochains préavis de la Municipalité.

Vu que le règlement du conseil stipule que les membres de la commission gestion-finance ne peuvent pas en faire partie, deux législatures de suite, une dérogation devra être demandée à M. le Préfet. Ce point est en suspens.

10. Propositions
individuelles
et divers

M. Cominellis se réfère à la lettre explicative que les habitants ont reçue par rapport aux analyses d'eau. Il souhaiterait avoir plus de précisions techniques sur celles-ci.

M. Gregory Wyss répond que la municipalité n'est pas spécialiste et n'a pas les compétences nécessaires dans ce domaine pour lui répondre. Les informations lui sont transmises par les laboratoires d'analyses. Il suggère que M. Cominellis prenne contact avec la commune laquelle lui donnera à lire les rapports détaillés de ces analyses.

Mme Antoinette Huggler signale qu'un nid de frelons squatte un arbre à l'entrée des WC du refuge.

M. Chevalley signale que des camions de chantier utilisent les ch. de Gottaux et Janibeu alors que ceux-ci devraient passer par le ch. de Praz-Voué. Des camions manoeuvrent également sur le ch. de la Planche-à-Jacques.

La municipalité informe régulièrement les entreprises pour que les camions passent par le Praz-Voué et non pas sur les chemins privés. Elle est désolée que les consignes ne soient pas suivies mais elle ne peut pas poster quelqu'un toute la journée pour surveiller les passages. Un plan de route est pourtant soumis aux entreprises.

L'inventaire des chemins AF est différé à l'automne.

Centre sportif. Actuellement la tente installée par M. Goy est toujours là. M. Girard demande des nouvelles à ce propos. Le Syndic lui répond que le locataire est en discussion avec le propriétaire et que ces négociations ne sont pas toujours aisées. La Municipalité suit ce dossier

313 Suite à un terrible accident qui est survenu à la croisée rue des Esserts - RC 131, une demande avait été faite auprès de l'Etat pour sécuriser ce carrefour. M. Steve Burnier demande des nouvelles à ce propos. Mme Renée Marendaz répond que l'Etat va soumettre un projet dans le courant du mois de septembre. La Municipalité suit ce dossier de près.

Mme Engeström souhaiterait que la commune tonde régulièrement l'herbe à ce carrefour, les services de l'Etat ne le faisant qu'une fois par année. Le Syndic répond qu'il va demander à l'employé communal de faire le travail.

M. Giorgio souhaite que les trottoirs au ch. des Esserts soient mieux entretenus. Les haies privées débordent sur les trottoirs qui sont déjà très étroits. Le Syndic informe que chaque année des courriers sont envoyés aux propriétaires concernés et qu'en principe le travail est effectué.

M. Maietti répond que ces haies devraient être taillées plus étroitement car la végétation repousse très vite. M. Girard informe qu'un article se trouve dans le code rural. Ce dernier précise que c'est en tout temps qu'il faut que les haies soient entretenues.

Le Syndic présente toute sa gratitude à ses collègues sortants. Il a préparé un petit mot pour chacun rappelant les moments partagés tout au long de cette législature. Un petit cadeau leur est remis sous les applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Il est 20h07, la Présidente clôt la séance. Elle souhaite un bel été à l'assemblée.

La Présidente



Dominique Dubois



La secrétaire



Brigitte Beuchat